Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260330-2026_03B_13-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 30 mars à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 Mars 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Procuration : 1

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Valérie RIO – Yann BEAUSON – Karen BRETONNET – Mickaël ROUSSEL – Meddhi CALON – Manuella DRUGEON – Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD – Lucie MALABEUF.

Secrétaire de séance : Mme Manuella POUTÉ

Pouvoir : Mme Valérie RIO à Mme Karine RICHARD

****

2026_03b_13_ADMINISTRATION GENERALE_GARDIENNAGE EGLISE – INDEMNITES

Le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour un gardien résidant où se trouve l'édifice du culte a été fixé à 503.42 € depuis le 1er janvier 2024.

Commentaires :
M. Meddhi CALON : Quelle est la mission exacte ?
Réponse Mme Morgane RETHO : il s'agit d'entretenir et de veiller au bon état général de notre bâtiment communal (ouverture et fermeture, entretien intérieur de l'église, lien avec les services techniques de la commune pour réparations)

Décision : vote à la majorité
Pour : 18 voix
Abstentions : 1 voix (Hélène ZEITOUN)

Après délibéré le conseil municipal, valide à la majorité (18 voix pour et 1 abstention) sur l'attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2026 au profit du Père LE GUEVEL pour un montant de 503.42 €. L'imputation comptable en sera effectuée au C/6282.

Pour extrait conforme,

Mme Manuella POUTÉ,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac 56 Morbihan